



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JANVIER 2023 – 18H00

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Vingt-Six Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil, sous la présidence de M. PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 18h00, puis procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

PRESENTS

M. AURE Fabien (2^{ème} Adjt) - Mme ABSYTE Brigitte (3^{ème} Adjt) - Mme SANDANCE Chantal (5^{ème} Adjt) - M. VAITY Bruno (6^{ème} Adjt) - Mme HOARAU Gertrude - M. LIN KWANG Joseph - Mme ZITTE Danielle - M. ZEPHIR Jackson - Mme AURE Jacqueline - M. LEBON Eddie - M. BOURGOGNE Pierre - M. SADEYEN Frédéric - M. POTHIN Joseph - M. MAURIN Jorris - Mme RAMANY Nathalie - Mme FRUTEAU Nadège - M. AURE Yves - Mme DEPEHI Bernadette - Mme FAIN Marie Yveline.

EXCUSES

Mme JANNIN Jocelyne (Procuration donnée à Mme ABSYTE Brigitte)
M. M'BAJOURMBE Bryan (Procuration donnée à M. SADEYEN Frédéric)
Mme FURCY Florelle (Procuration donnée à Mme HOARAU Gertrude)

ABSENTS

M. FONTAINE Christopher - Mme FLORESTAN Nadine - Mme DE LAVERGNE Agathe - M. RAMAKISTIN Roland - M. CLAIN Patrick - Mme VAITY Cathy.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la réunion.

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

| Numéro | Intitulé | Décision |
|-------------------------------|--|----------------------------------|
| 1 - AFFAIRES GENERALES | | |
| 01 | Approbation du contenu de la rédaction du procès-verbal des délibérations en date du 16 novembre 2022 | Approuvée à la majorité |
| 02 | Convention relative à la vérification des conditions du regroupement familial | Approuvée à l'unanimité |
| 03 | Règlement intérieur de la restauration scolaire | Approuvée à l'unanimité |
| 2 - AMENAGEMENT | | |
| 04 | Mission de conseil dans le domaine du logement – Convention à intervenir entre la commune et l'ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) pour l'année 2023 | Approuvée à l'unanimité |
| 05 | Acquisition d'un terrain non-bâti, cadastré AK 342 partie, en vue de la réalisation d'équipements publics en lien avec le groupe scolaire de la Grande Ravine – Passation d'une convention d'acquisition foncière et de portage n° 23 22 01 entre la Commune et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (l'EPF Réunion) | Approuvée à l'unanimité |
| 06 | Cession de 8 parcelles de terrain | Approuvée à l'unanimité |
| 3 - RH | | |
| 07 | Convention de mise à disposition de Monsieur DUCHATEL Quentin | Approuvée à l'unanimité |
| 4 - COMMANDE PUBLIQUE | | |
| 08 | Délégations d'attributions au Maire – Compte rendu des décisions prises_Marchés publics | Le Conseil Municipal a pris acte |
| 5 - FINANCES | | |
| 09 | Occupation du domaine public communal – Tarification pour l'année 2023 | Approuvée à l'unanimité |

Publication : le 30 janvier 2023